

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de la Cerlangue, sous la présidence de Monsieur RATS, Maire.

Etaient présents : M. RATS, M. DEHON, Mme CHAPELLE, M. LAIR, Mme RIVET, Mme DORÉ, Mme BRUMENT, M. BLONDEL, Mme DUMESNIL, Mme JEAN, M. DRONY, Mme MOUTON-QUEVAL, M. RENAULT.

Était absent excusé : M. GUERIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Denis RENAULT

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1) Réseau de Transport d'Electricité : Transition énergétique des Boucles de la Seine dans l'Eure (27) et la Seine Maritime.

2) Communications

- Préfecture : zone d'accélération des énergies renouvelables.
- Plan de mobilité : enquête publique.
- Fédération Française d'Equitation : une cavalière de la Cerlangue à la 3^{ème} position du championnat de France.
- Arrêté pour l'interdiction de fumer devant l'Ecole des Pépinières.

3) Finances

a) Préfecture : Demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

1) Équipement de volets roulants pour la mairie.

2) Équipement numérique à l'école.

b) Demande de subvention auprès du Département pour les jeux à l'école maternelle.

c) Demande de fonds de concours auprès de la Communauté Urbaine.

d) 4L Trophy : Demande de subvention.

4) Ressources humaines

a) Création d'un emploi permanent à temps complet au 1^{er} février 2024.

5) Questions diverses.

Monsieur le Maire présente les deux intervenants pour la présentation RTE (Madame EL-ACHKER et Monsieur DION) afin de comprendre le projet qui va impacter la Cerlangue.

Monsieur le Maire informe le conseil d'une évolution de la production électrique sur notre région, nous avons une région industrielle forte et une demande de plus en plus importante va arriver jusqu'en 2050.

Monsieur le Maire précise que le Havre se développe énormément avec des évolutions de production. Nous entendons parler plus du Havre qu'avant avec Edouard Philippe qui a été 1^{er} ministre.

Les commerces du Havre ont beaucoup évolué avec l'électrification des quais pour les paquebots.

Voir annexe 1

COMMUNICATIONS

Préfecture : zone d'accélération des énergies renouvelables – Loi APER

Monsieur DEHON présente ce sujet en indiquant qu'il a assisté à une réunion la semaine dernière.

Voir annexe 2

Il va falloir étudier le dossier pour définir des périmètres afin de déterminer les zones et les bâtiments pouvant faire l'objet d'installation de panneaux photovoltaïques.

Un tour de table est fait pour savoir si les élus sont d'accord pour ces installations. Au prochain conseil, une délibération sera prise pour définir les périmètres.

Plan de mobilité : une enquête publique portant sur le projet de Plan de Mobilité de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole est organisée du 8 janvier au 7 février 2024.

Conformément aux directives de la Commission d'enquête, la permanence pour la commune aura lieu le vendredi 2 février 2024 de 9h à 12h à la mairie.

Fédération Française d'Equitation : Le président a envoyé un courrier en mairie pour nous faire part qu'une cavalière de notre commune a brillamment participé au championnat de France d'équitation. C'est donc Sabine GUERIN qui a obtenu la 3^{ème} place dans la discipline : attelage amateur Elite GP Poney solo.

C'est toujours un plaisir d'annoncer qu'une Cerlanguaise ou qu'un Cerlanguais participe à un événement sportif et de le féliciter.

Interdiction de fumer devant les barrières de l'école : à la commission du développement durable, Monsieur le Maire a entendu que le fait que des parents fument devant les barrières de l'école à côté des poussettes pose vraiment un problème. C'est un pouvoir de police du maire mais il souhaite malgré tout demander l'accord au conseil pour prendre un arrêté d'interdiction de fumer le long des deux côtés de la salle polyvalente ainsi que devant les barrières de l'école. Le conseil est d'accord et celui-ci sera pris dans la semaine. Des panneaux réglementaires vont être commandés afin de signaler cette interdiction.

N°36.23

<p>Préfecture Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux Acquisition de volets roulants – Sécurisation d'un bâtiment</p>
--

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la mairie n'est pas équipée de volets roulants électriques pour le bâtiment de la mairie ce qui peut engendrer un souci de sécurité et de perte de chaleur.

Cette installation de ces volets roulants sera faite pour les grandes baies vitrées de la mairie et permettrait de sécuriser ce bâtiment et de protéger des variations thermiques.

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), il est possible de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre la sécurisation des bâtiments et de la performance énergétique.

Considérant qu'il est nécessaire d'équiper le bâtiment de la mairie avec des volets roulants,

Considérant que le coût de cet investissement est élevé pour la commune,

Vu les pièces à fournir pour cette demande de dotation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité, décide :

- De solliciter une demande de subvention par le dépôt d'un dossier auprès de Monsieur le Préfet au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).
- D'accepter le devis de la société de Monsieur David DRONY pour un montant en investissement HT de 8 600,77€.
- De dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
-

Préfecture
Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
Acquisition de matériel informatique - Ecole numérique

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les ordinateurs destinés aux enseignants via l'apprentissage avec le tableau blanc numérique ainsi que pour d'autres documentations et recherches sont vétuste (une dizaine d'années pour certains), et que ceux mis à disposition pour les élèves dans les classes ne sont plus en état de fonctionnement.

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), il est possible de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de l'acquisition de matériel informatique permettant ainsi aux enseignants de disposer de matériel récent (5 ordinateurs portables). Les élèves pourront quant à eux avoir un outil pédagogique à disposition à hauteur de 4 ordinateurs portables dans chaque classe.

Considérant qu'il est nécessaire d'équiper les enseignants d'ordinateurs récents facilitant l'apprentissage aux élèves,

Considérant que les élèves pourront bénéficier d'ordinateurs comme un outil pédagogique mis à disposition,

Considérant que le coût de cette acquisition est élevé pour la commune,

Vu, la loi du 8 juillet 2013,

Vu, les pièces à fournir pour cette demande de dotation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité, décide :

- De solliciter une demande de subvention par le dépôt d'un dossier auprès de Monsieur le Préfet au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).
- D'accepter le devis de la société DPI Informatique pour un montant en investissement HT de 9 293,00 €.
- De dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Département de Seine Maritime
Demande de subvention – Equipement d'une aire de jeux inclusive dans la cour de l'école Maternelle

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le jeu ainsi que son aire dans la cour de l'école maternelle ne sont plus praticables en raison de leur vétusté.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique ;

Après avoir pris connaissance des différents devis sollicités,

Considérant qu'il est nécessaire de changer l'aire de jeu dans la cour de l'école maternelle,

Considérant l'offre de la société ALTRAD MEFRAN Collectivités,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité, décide :

- D'approuver l'offre de la société MEFRAN ALTRAD Collectivités pour la fourniture et la pose d'une aire de jeu inclusive pour un montant HT de 10 650,00 €.
- De déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental

- De dire que les crédits sont inscrits au budget.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

N°39-23

Fonds de concours d'investissement attribué par la Communauté Urbaine – Le Havre Seine Métropole

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole attribue un fonds de concours d'investissement pour accompagner les communes membres dans le financement de leurs dépenses d'investissement.

L'attribution de ce fonds de concours est soumise à conditions :

- Une délibération du conseil municipal précisant la nature des dépenses d'investissement et sollicitant l'octroi de fonds de concours.
- Un montant minimum de travaux ou d'acquisition de 5 000 € HT (à partir du 1^{er} janvier 2019).
- Que la commune devra assurer au moins 20 % du montant total des financements.

Vu,

- La délibération du conseil communautaire Le Havre Seine Métropole décidant les modalités d'attribution du fonds de concours d'investissement ;

Considérant la volonté de solliciter le versement du fonds de concours d'investissement attribué par la communauté de communes Le Havre Seine Métropole ;

La commune sollicite le fonds de concours d'investissement pour les projets suivants :

Stade de foot	Montant HT	Montant TTC	Financement extérieur	Observations
Fourniture et pose d'une clôture	5 181,04 €	6 217,25 €	0,00 €	
Total opération	5 181,04 €	6 217,25 €	0,00 €	

Ecole maternelle	Montant HT	Montant TTC	Financement extérieur	Observations
Fourniture et pose aire de jeux	10 650,00 € €	12 780,00 €	3 195,00 €	Demande de subvention à hauteur de 30% soit 3 195,00 €. Sous réserve de l'accord du département
Total opération	10 650,00 €	12 780,00 €	3 195,00 €	

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
A l'unanimité, décide :**

- De solliciter auprès de la Communauté Urbaine le versement du fonds de concours d'investissement pour les projets énumérés ci-dessus attribué à la commune de la Cerlangue sur présentation des pièces demandées.
- D'autoriser Monsieur le Maire à viser la convention et tout document se rapportant à ce dossier.

Monsieur le Maire rappelle la liste des travaux financés à hauteur de 50 % par le fonds de concours.

N°40-23

Subvention voyage humanitaire en Renault 4L – Trophy « Les volants humanitaires »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande de subvention en faveur de l'association « les volants humanitaires » a été demandée par deux Cerlanguais

Ces deux Cerlanguais partiront en février 2024, pour un voyage humanitaire réservé au moins de 26 ans. Le but est d'apporter 50 kilos de fournitures scolaires aux enfants marocains vivant dans le désert.

Environ 6000 kilomètres à travers la France, l'Espagne et le Maroc seront parcourus pour arriver dans les écoles dans les zones reculées du Maroc pour garantir à tous un accès à l'éducation.

Cette association a besoin d'aide et permet de récolter des fonds nécessaires à l'accomplissement du projet.

CONSIDERANT :

- que ce voyage sera réalisé par deux administrés de la Cerlangue,
- que la commune de la Cerlangue souhaite soutenir le projet.
-

Vu, la présentation de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité, décide :

- de verser une subvention de 400€ à l'association « les volants humanitaires ».
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2023 au compte 65748.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Les élus demandent un retour avec des photos et pourquoi pas une photo devant la mairie avec la 4L.

N°41-23

SERVICE TECHNIQUE – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} février 2024, un emploi permanent d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35h/35ème.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité, décide :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions au sein du service des espaces verts et de l'entretien des bâtiments communaux à temps complet à raison de 35h/35ème, à compter du 1^{er} février 2024.

- De dire que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2024.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Questions diverses

Mairie de la Remuée : Arrêté provisoire d'interdiction de circulation dans la rue de Babylone sauf riverain pour l'installation d'une réserve incendie. Des panneaux de signalisation seront installés.

Vie et espoir : Un courrier de remerciements de l'association pour l'attribution d'une subvention pour l'année 2023. Des remerciements chaleureux et touchants comme chaque année.

MFR de Vimoutiers : Un courrier de remerciements pour l'attribution de la subvention au titre d'un élève qui fréquente la MFR.

Futur aménagement à côté de la salle de sports : Monsieur le Maire donne le calendrier prévisionnel de l'aménagement des terrains à côté de la salle de sports et ces terrains pourront certainement être mis en vente à l'été 2025.

La parole est donnée aux adjoints :

Lionel DEHON :

Les travaux d'une pièce d'enrobé dans la cour de l'école à été réalisée. Création d'une nouvelle fosse avec de la terre végétale pour permettre la plantation d'un arbre.

Un branchement à été fait sur le parking de la salle des marronniers pour une borne de recharge de véhicules électriques.

Calendrier de la commission communication pour le bulletin de fin d'année. Les derniers articles pourront être fournis pour la commission du 28 novembre.

Merci à tous pour la finalisation de ce bulletin. Cette année beaucoup d'entreprises ont répondu favorablement pour l'insertion de leur publicité.

Une rencontre avec l'imprimeur aura lieu ce vendredi 1^{er} décembre.

Françoise CHAPELLE :

ECOLE

Le Conseil d'école a eu lieu le 10/11/2023. Le point a été fait sur les 5 classes.

Mme LEFRANCOIS, nouvelle inspectrice est nommée sur le secteur. Il n'y a plus de personnes ressources depuis la rentrée pour le réseau d'aides des enseignants. Mr CACHEUX a signalé que les parents pouvaient écrire à la Députée, Ministre et élus.

Le règlement intérieur de l'école a été validé par le Conseil d'école.

Plan Vigipirate : la gendarmerie se propose de venir informer les enfants et enseignants.

PPMS : un panneau « point de rassemblement » voir deux doivent être installés. L'exercice PPMS d'octobre a été réussi. Avant les vacances de Noël un autre exercice intrusion sera réalisé.

Classe orchestre : 2^{ème} année d'enseignement avec les CM1. Pendant que les élèves de Mr CACHEUX et Mme SAUNIER suivent la classe orchestre 36 enfants participent à la chorale.

Projets Mme HAMONET : Observation de la nature dans le bois des Guillebourdières. Intervention de l'Association CARDERE pour une sortie le 19/12/2023.

Projets Mme RASSE : Projet sortie avec le Parc des Boucles de la Seine « Boucles sauvages », des intervenants du Parc viendront. Sport, travail sur les jeux olympiques. Festival Ad Hoc, spectacle au SIROCO.

Mme SAUNIER : Bonne intégration et bonne ambiance de classe. Elle utilise des ateliers pour la pédagogie. Un rallye lecture est organisé sur les animaux. Deux sorties sont prévues pour le festival Ad Hoc.

Mr CACHEUX : Séances de piscine de St Romain, 23 élèves sur 26 ont validé leur « savoir nager ».
Projet avec le Parc des Boucles de la Seine. Projet sortie vélo fin mai vers les plages du débarquement.

Projet d'école 2020/2025 : course aux nombres tous les derniers vendredis de chaque mois.
Les parents d'élèves demandent de l'aide aux devoirs le lundi et jeudi, voir lors du repas des anciens si des bénévoles seraient intéressés.

Transport scolaire : Toujours pas de retour de la réunion de fin octobre sur le terrain pour rétablir le sens de ramassage

Restaurant scolaire : Le gaz de ville va être raccordé au restaurant scolaire. Le devis pour le réaménagement du côté cuisson a été actualisé avec cette énergie : 11 714.54 € TTC.

Fêtes et cérémonies, vie associative : Déco de Noël installée mercredi 29/11/2023 à 9h30

Dates à retenir :
01/12/2023 : Bourse aux jouets
02/12/2023 : Marché de Noël
08/12/2023 : Repas de Noël des anciens
22/12/2023 : Spectacle des enfants

Jean-Michel LAIR :

La côte des sources : elle est de nouveau fermée à la circulation en raison des travaux. Aujourd'hui il y a une moto qui est tombée devant les engins car le sens interdit a été tout de même pris. Une voiture s'est retrouvée sur le talus. L'entreprise ne veut pas mettre d'arbre en travers car sur un autre chantier une voiture avait percuté l'arbre.

Monsieur LAIR précise que beaucoup de personnes empruntent la côte malgré l'interdiction et il ne sait plus comment faire. Il rencontre l'entreprise demain matin pour faire un point sur la sécurisation pendant les travaux.

Madame MOUTON-QUEVAL précise qu'elle voit également beaucoup de voitures circuler.

Monsieur LAIR précise que la route sera nettoyée après les travaux par l'entreprise. Les travaux seront terminés dans une semaine.

Les gens sont inconscients, et les personnes qui sont en train de travailler pourraient être blessés gravement.

Léticia RIVET :

Un choix d'arbres avait été demandé à Rudy pour planter dans la cour. Dans la commission trois ont été choisis sur les six proposés. Ce choix a été remis à Monsieur CACHEUX afin que les enfants puissent choisir. Les enfants ont voté haut la main sur le cerisier du tibet.

L'arbre offert par l'UNEP doit bientôt arriver mais pour le moment pas d'indication sur l'essence de cet arbre.

Tour de table :

Maureen JEAN :

Pour l'aide aux devoirs, effectivement il y a des enfants qui partent tard de la garderie. Au-delà des anciens, il y a peut-être des jeunes retraités qui pourraient intervenir.

Nous pourrions mettre un système afin de rencontrer les gens intéressés pour faire un point sur le projet et de les connaître.

Karine MOUTON-QUEVAL :

Est-ce qu'il va y avoir des illuminations de Noël dans le village ?

Monsieur DEHON précise qu'il a relancé la société FORLUMEN pour avoir le choix de ces illuminations. Les dates de pose et de dépose sont fixées avec comme l'année dernière, un temps raccourci en raison de la sobriété énergétique.

Sylvie DUMESNIL : RAS

Jean-Paul BLONDEL : RAS

Fabienne DORE :

Pour remercier l'équipe technique, un article sera publié dans le bulletin. Pour rejoindre l'aide aux devoirs, il avait été évoqué que les anciens mangent à la cantine avec les enfants. Cela pourrait permettre une première approche.

Jean-Pierre DRONY : En ce qui concerne le clocher de l'église Saint Léonard, est ce qu'un devis pour être fait pour sécuriser la zone.

Monsieur LAIR précise que c'est un architecte qu'il faut choisir pour faire une étude et c'est compliqué.

Monsieur Le Maire intervient sur le fait que l'entretien des églises coûte très très cher. Il faudra regarder pour l'année prochaine, mais il y a beaucoup d'urgences pour le budget.

Monsieur LAIR indique que cette étude pourrait coûter entre 50 000 € et 100 000 €, et c'est seulement l'étude. Il faut échafauder l'église et cela engendre des frais importants.

Denis RENAULT : RAS

Patricia BRUMENT : RAS

Sans autre question la séance est levée à 21h30.



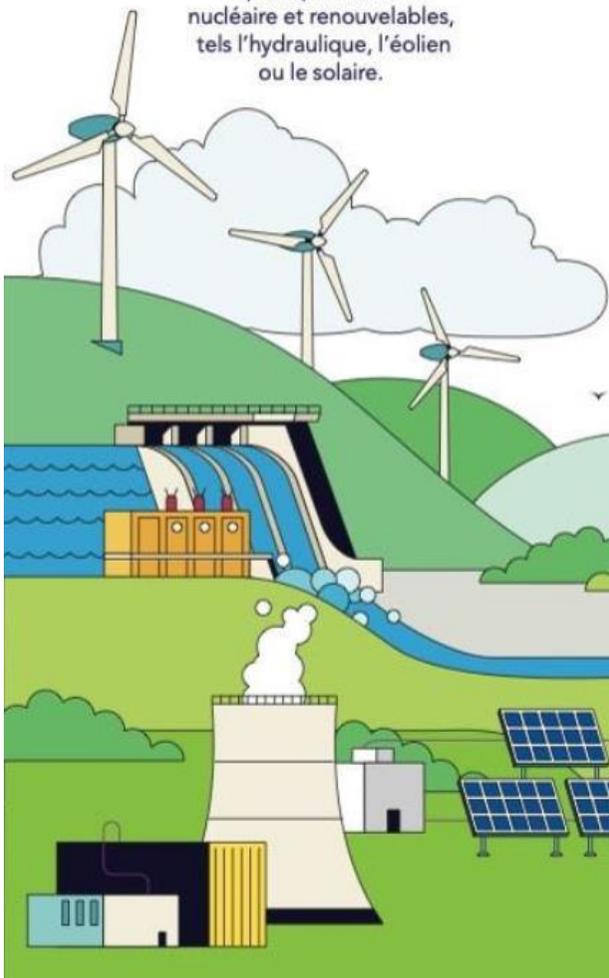
Le réseau
de transport
d'électricité

Transition énergétique des Boucles de la Seine

Copyright RTE – 2022. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

PRODUCTION

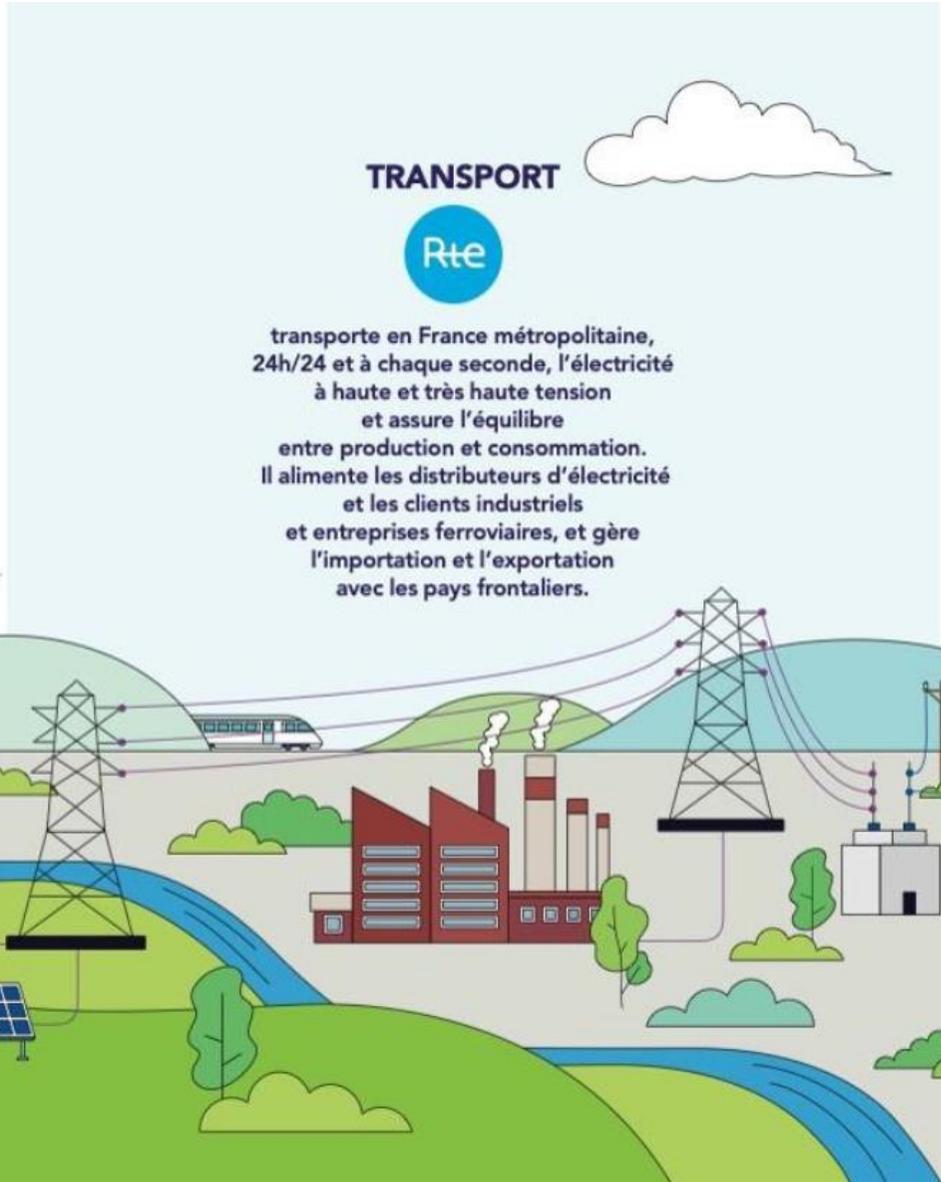
L'électricité est produite par différentes sources d'énergie, principalement nucléaire et renouvelables, tels l'hydraulique, l'éolien ou le solaire.



TRANSPORT



transporte en France métropolitaine, 24h/24 et à chaque seconde, l'électricité à haute et très haute tension et assure l'équilibre entre production et consommation. Il alimente les distributeurs d'électricité et les clients industriels et entreprises ferroviaires, et gère l'importation et l'exportation avec les pays frontaliers.

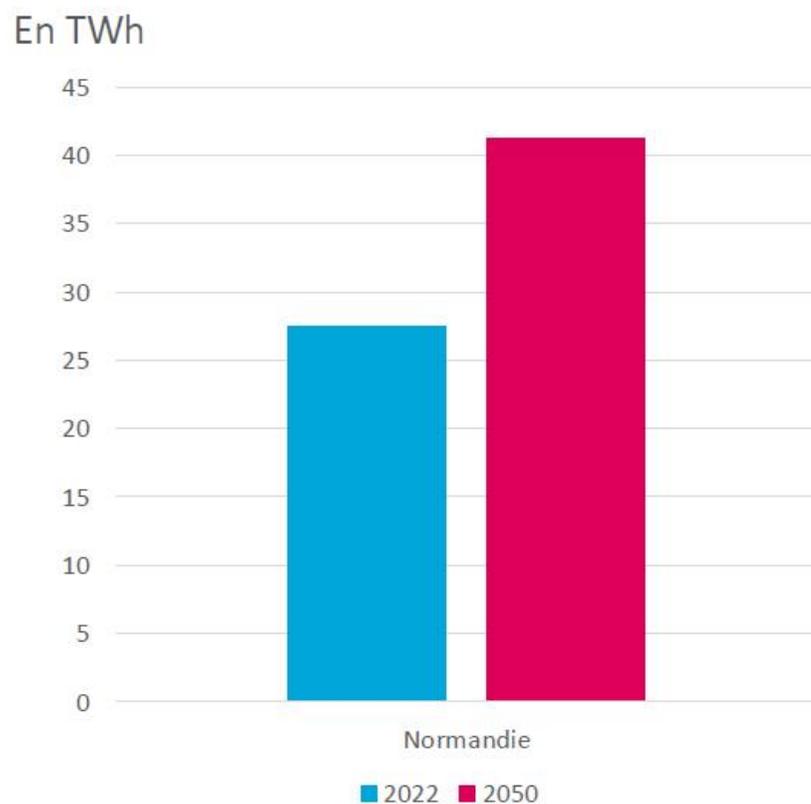


DISTRIBUTION

L'électricité est distribuée aux particuliers et aux PME-PMI, en moyenne et basse tension, par Enedis et des entreprises locales de distribution.



Une forte évolution de la consommation d'électricité à horizon 2050



Electrification
des usages

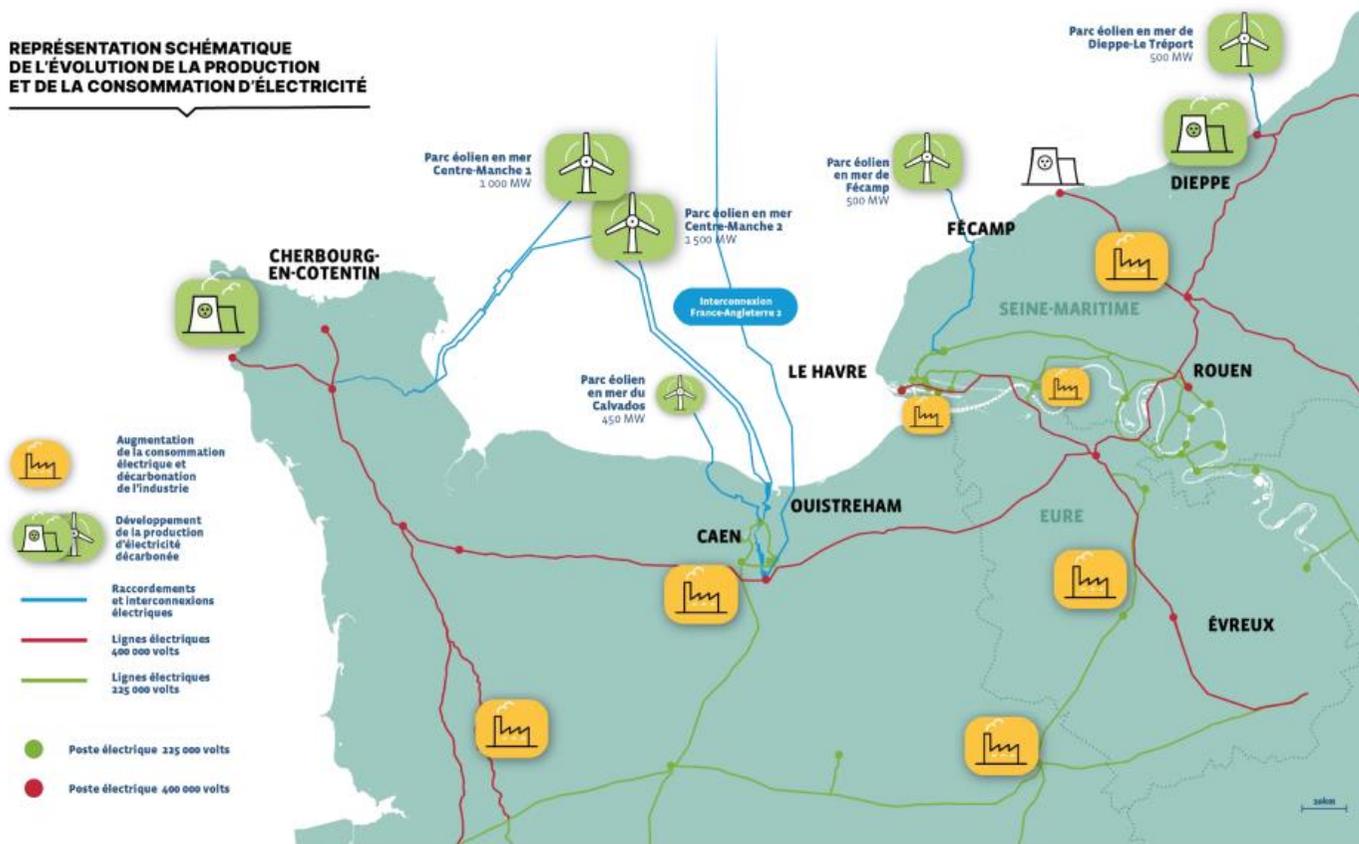


Décarbonation
industries



Une forte évolution de la production d'électricité à horizon 2050

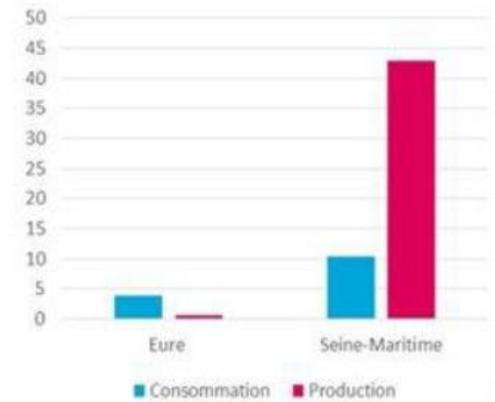
REPRÉSENTATION SCHEMATIQUE DE L'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ



Production d'électricité bas carbone

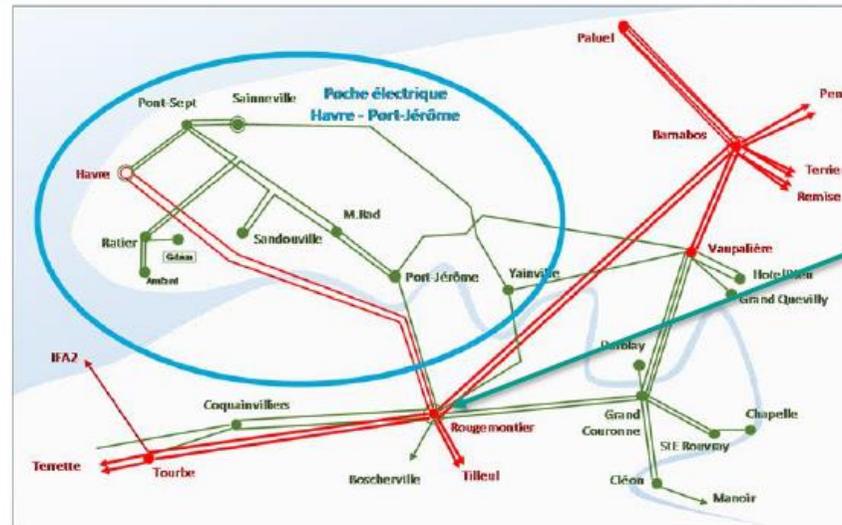


Données en TWh



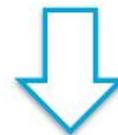
Projet Transition Énergétique des Boucles de Seine - Instance Locale de Concertation du 13/11/2023

Une zone électrique à renforcer



Poste de Rougemontiers : rôle prépondérant pour le réseau électrique

Les lignes existantes ne sont pas en mesure d'acheminer les flux supplémentaires



Le besoin : doubler la capacité de transit actuelle d'ici **2030**

Les objectifs du projet

Amener **davantage de puissance électrique** vers les zones industrielles seinomarines et euroises pour **accompagner la dynamique de décarbonation** dans laquelle elles sont engagées

Permettre le **raccordement de nouvelles installations industrielles**

Permettre le développement de futures **installations de production d'électricité décarbonée** et l'acheminer dans l'ensemble du territoire

Un projet à mettre en œuvre dans les meilleurs délais pour accompagner les évolutions du territoire



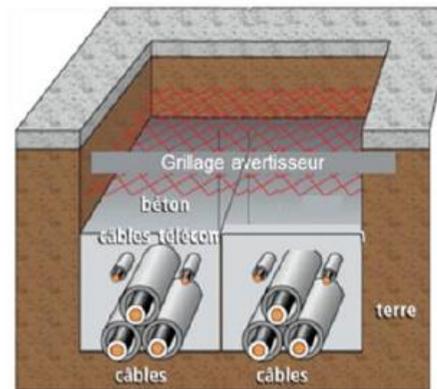
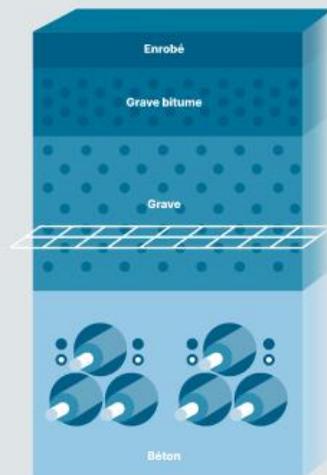
Les ouvrages à créer

La nouvelle ligne aérienne 400kV entre
Rougemontiers et Port-Jérôme



Les ouvrages à créer

La nouvelle ligne souterraine 225kV
entre les zones industrielles du
Havre et de Port-Jérôme

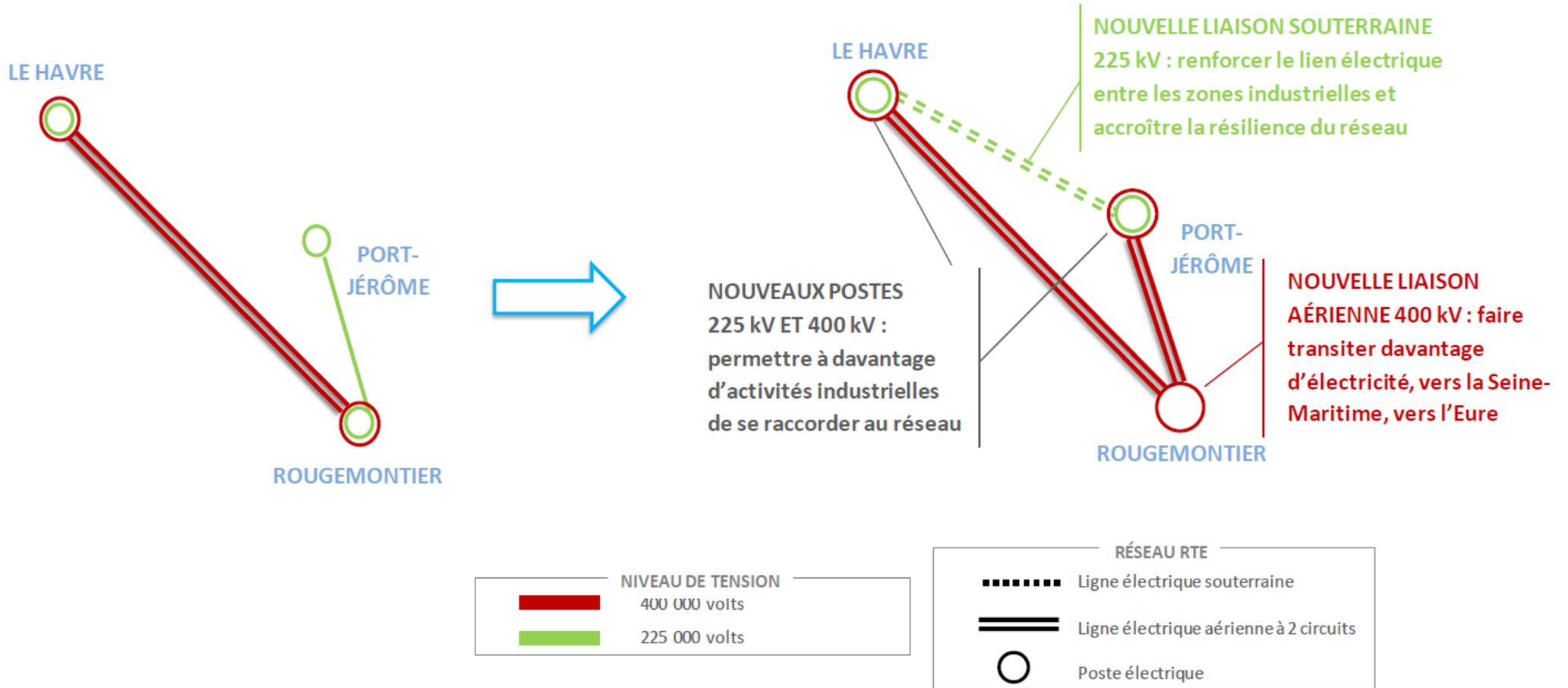


Les ouvrages à créer

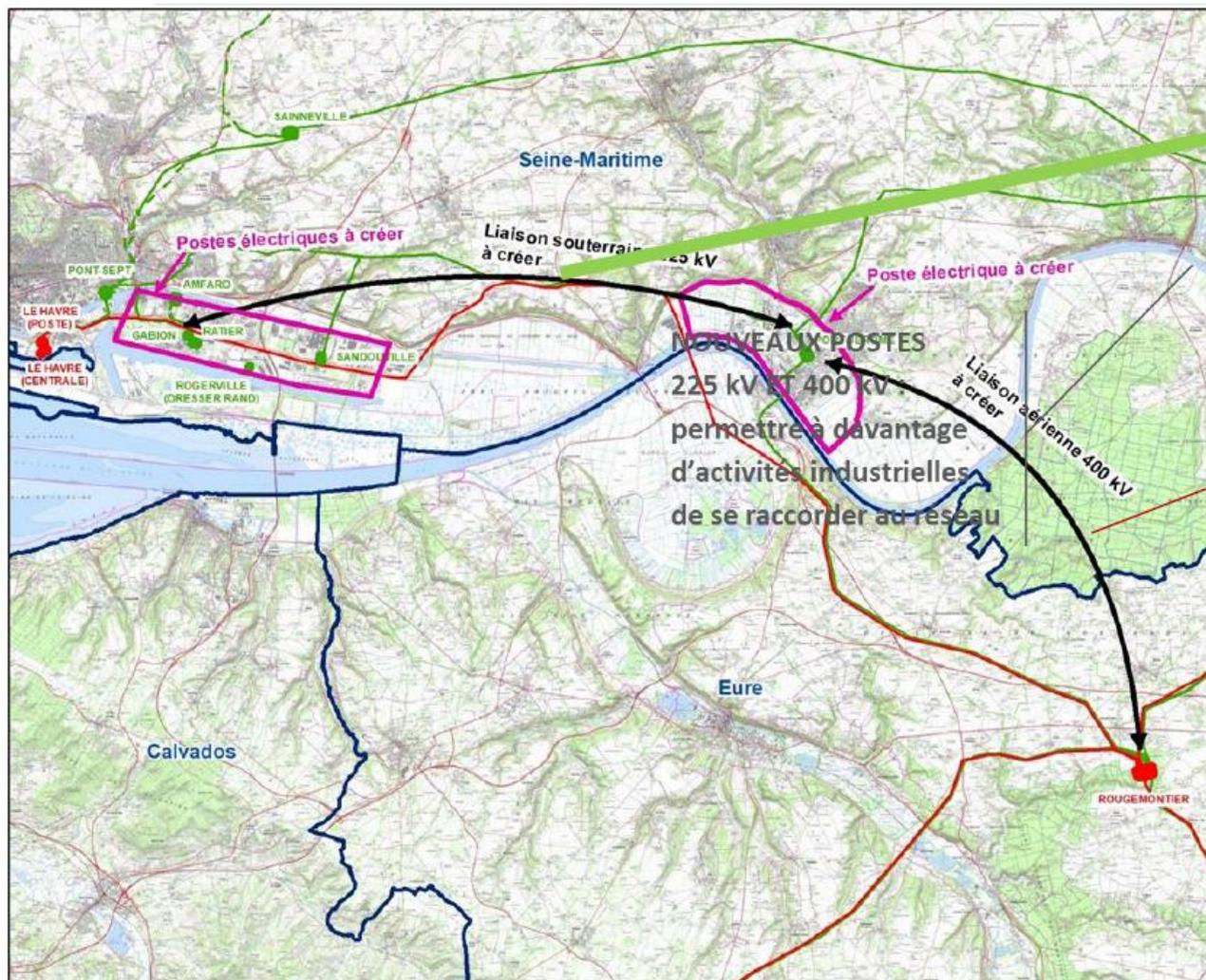
Deux nouveaux postes électriques
au Havre, un nouveau poste
électrique à Port-Jérôme



L'évolution du réseau électrique projeté

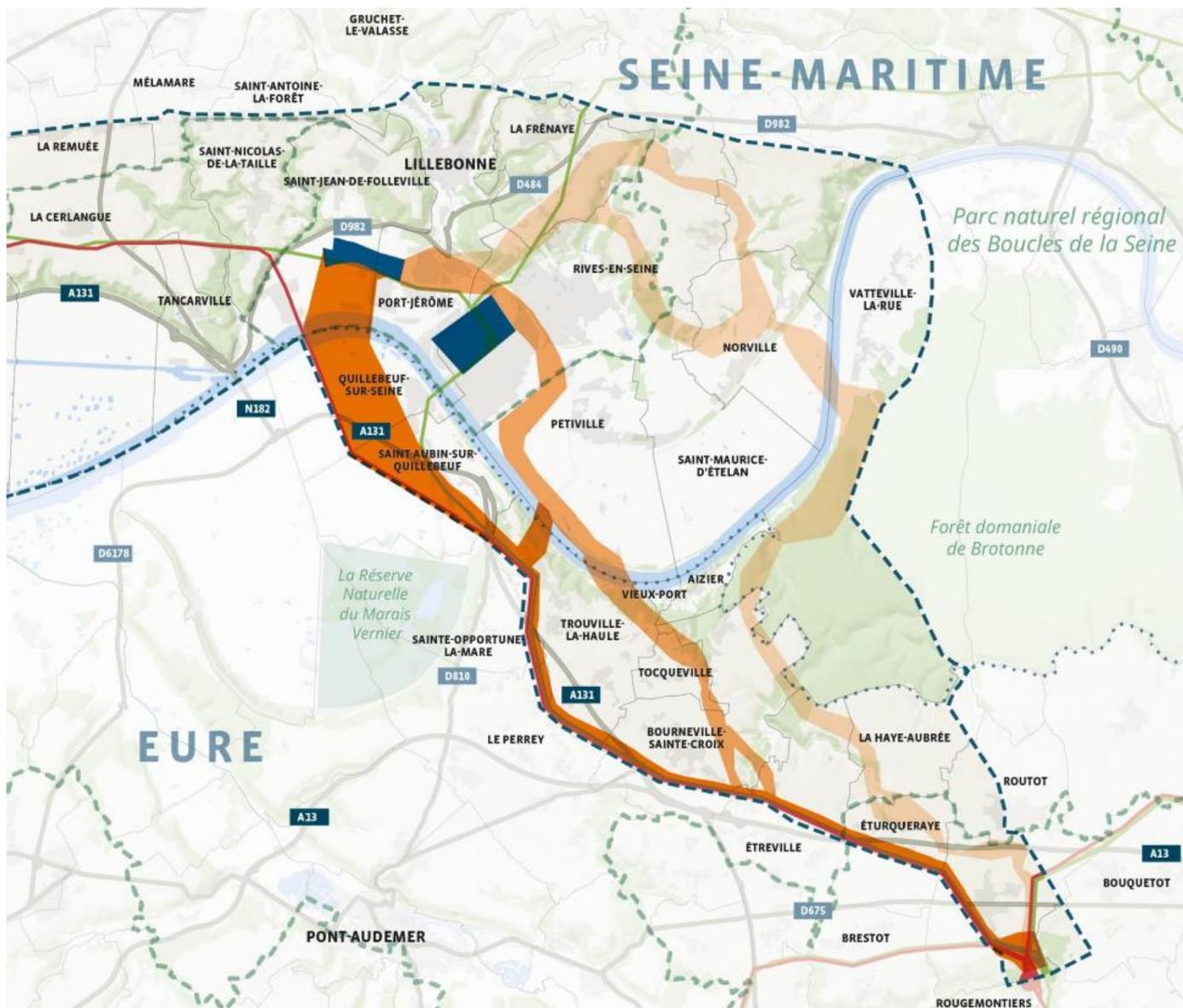


Définir l'aire d'étude d'implantation des ouvrages



NOUVELLE LIAISON SOUTERRAINE 225 kV : renforcer le lien électrique entre les zones industrielles et accroître la résilience du réseau

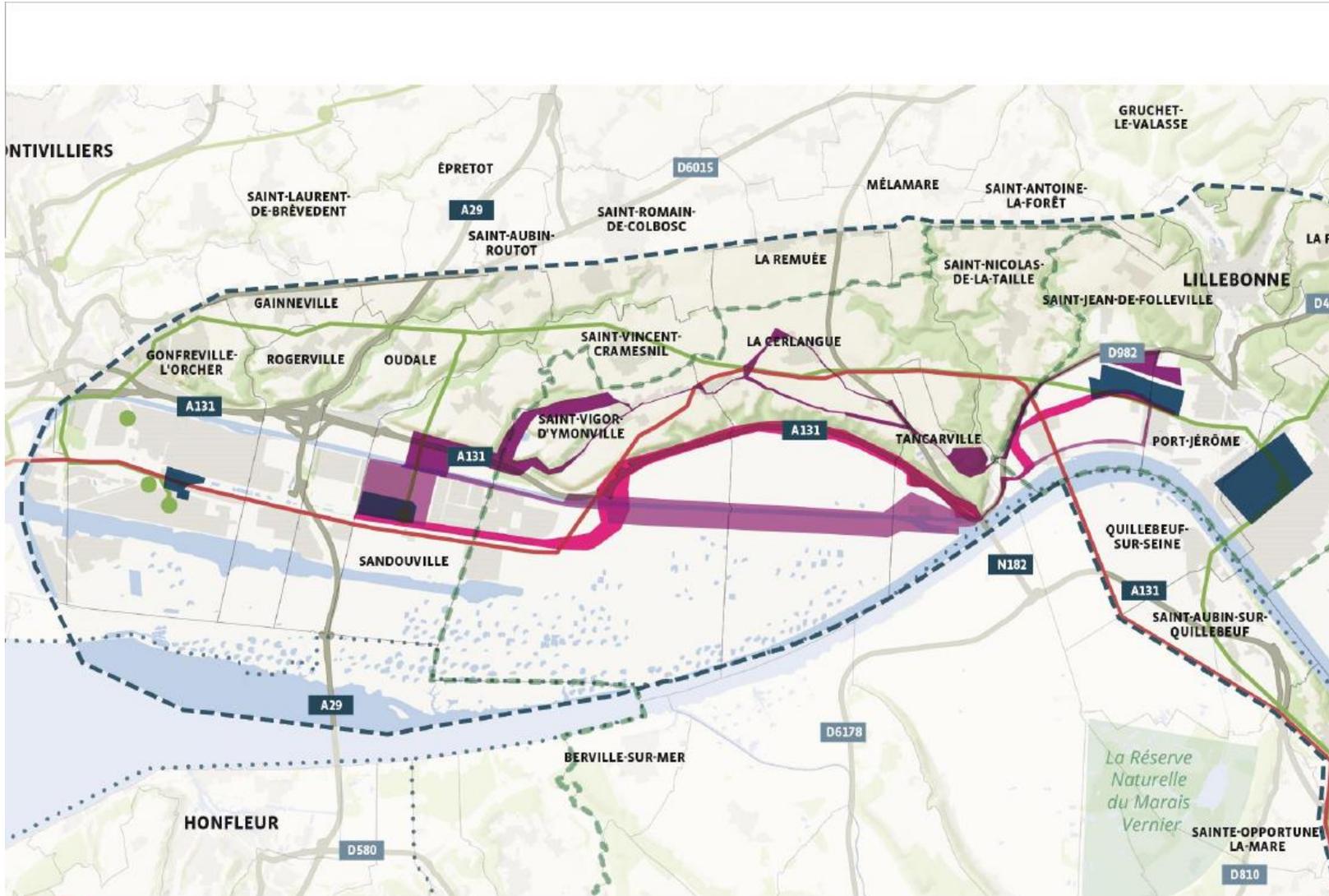
NOUVELLE LIAISON AÉRIENNE 400 kV : faire transiter davantage d'électricité, vers la Seine-Maritime, vers l'Eure



Projets de fuseaux pour la ligne aérienne

- Emplacements des postes
- Fuseau Ligne existante
- Fuseau Centre
- Fuseau Brotonne



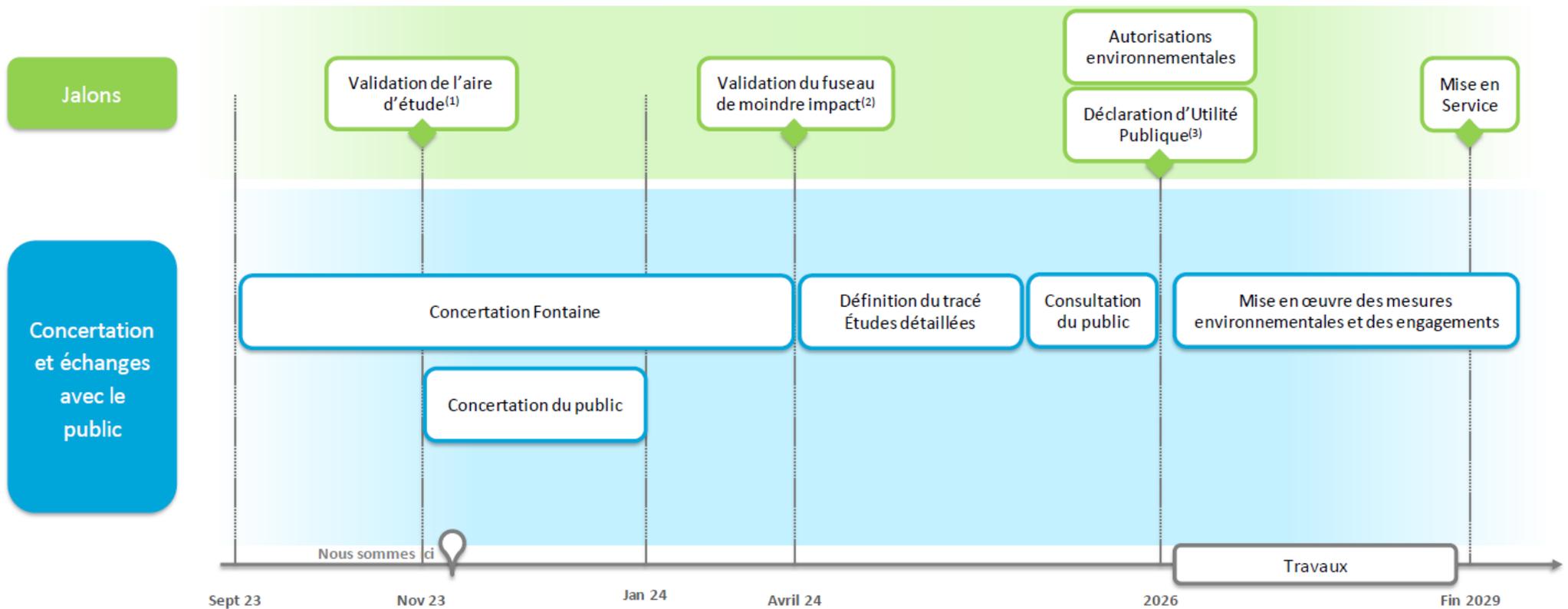


Projets de fuseaux pour la ligne souterraine

- Emplacements des postes
- Fuseau Canal
- Fuseau Autoroute
- Fuseau alternatif Plateau



PLANNING PRÉVISIONNEL DU PROJET



Des réunions publiques / ateliers thématiques

2 réunions publiques de lancement

- **Trouville-la-Haule,**
le mardi 28 novembre à 18h
à la Maison des associations.
- **Port-Jérôme-sur-Seine,**
le mercredi 29 novembre à 18h
à la salle Escale, rue Jean Maridor

2 réunions publiques de synthèse

- **Saint-Aubin-sur-Quillebeuf,**
le mercredi 17 janvier à 18h
à la salle communale,
13 rue de l'Église
- **Lillebonne,**
le jeudi 18 janvier à 18h
à la salle des Aulnes,
impasse des Aulnes

2 présences sur des marchés

- **Au marché de Pont-Audemer,**
le vendredi 15 décembre matin.
- **Au marché de Port-Jérôme-sur-Seine,**
le vendredi 12 janvier matin.

4 ateliers d'approfondissement

- **Rougemontier,**
le mercredi 6 décembre à 18h
à la salle des fêtes,
1 place Jean Hubert Lerefait
- **Quillebeuf-sur-Seine,**
le jeudi 7 décembre à 18h
à la salle communale
Jacques Langlois,
rue aux vaches
- **Norville,**
le mercredi 13 décembre à 18h
à la salle communale,
13 rue de l'Église
- **La date et le lieu du 4^e atelier
d'approfondissement**
seront annoncés sur
le site internet de RTE

4 ateliers thématiques

- **Environnement à Saint-
Opportune-la-Mare le
12/12/2023**
- **Monde économique à Caux-
Seine Agglomération le
10/01/2024**
- **Monde agricole à Eturqueraye
le 18/12/2023 et à La
Frénaye le 21/12/2023**

Un site internet dédié : www.rtefrance.com/projets/nos-projets/transition-energetique-boucles-seine



S'informer et contribuer

- Un site internet dédié : www.rtefrance.com/projets/nos-projets/transition-energetique-boucles-seine
- Des registres disponibles dans les mairies de l'aire d'étude
- Un dépliant et une plaquette d'information



Dépliant et dossier de concertation du projet



Le formulaire de dépôt d'avis et de questions sur le site internet du projet



Annexes : 2



LOI APER Zones d'accélération des EnR

Présentation du 14 Novembre 2023

lehavreseinemetropole.fr



Qu'est ce qu'une énergie renouvelable ?

Energie dérivée de processus naturels en perpétuel renouvellement



Solaire photovoltaïque



Chaleur : géothermie, aérothermie, solaire thermique, biomasse...



Bio-gaz : méthanisation, pyrogazéification...



Éolien



Hydraulique

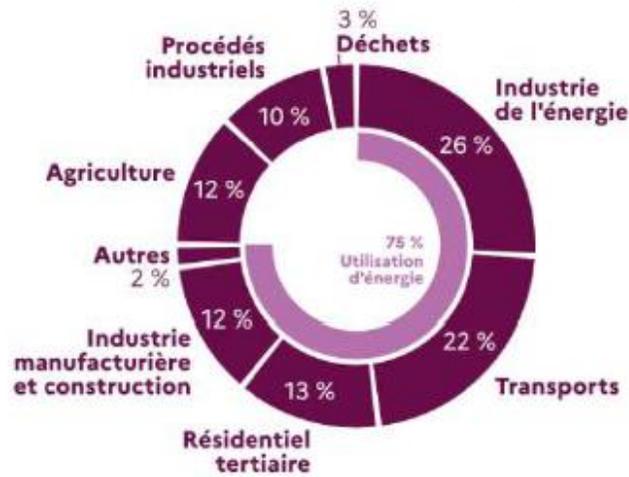
Les objectifs de l'EUROPE

Neutralité Carbone 2050



Gaz à effet de serre

Répartition des émissions de gaz à effet de serre dans l'Union européenne



2020

France 2030 = 33% d'EnR



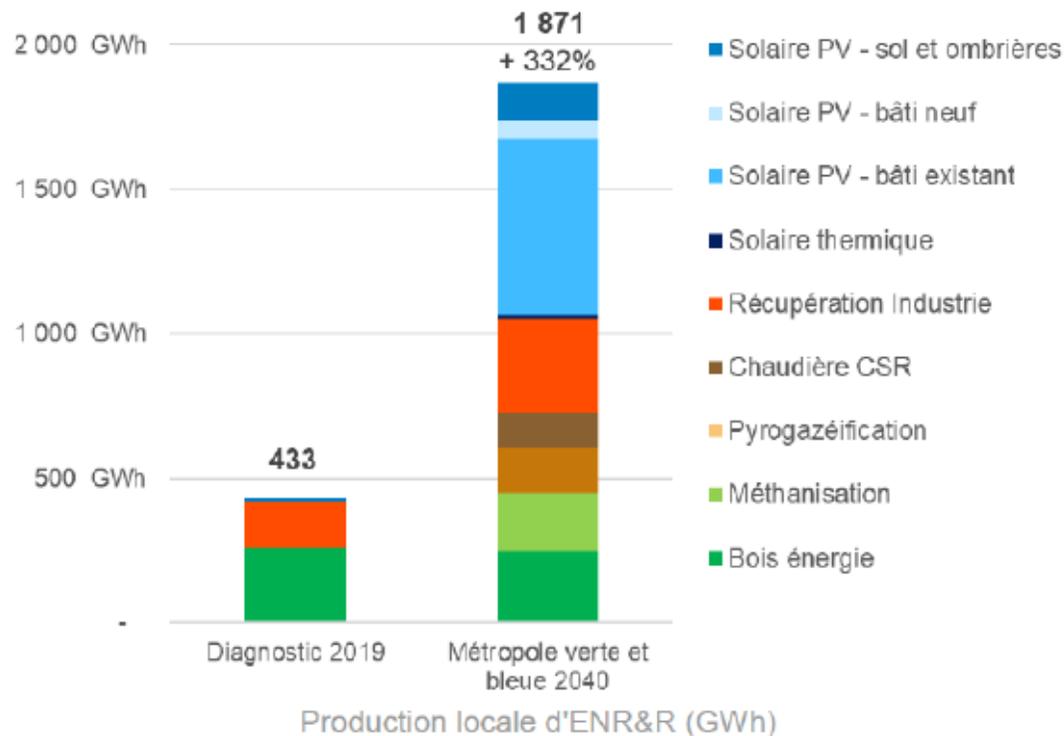
lehavreseinemetropole.fr



Les objectifs de la CU

Objectifs 2040 de production d'énergie renouvelable

CU 2040 – 10% d'EnR



SOLAIRE PV :

808 GWh/an – 100 000 eq logement



GAZ RENOUVELABLE :

Salamandre 150 GWh

Méthanisation 204 GWh/an - 45 000 eq l.



CHALEUR FATALE :

200 GWh/an - 25 000 eq l.

Qu'est ce qu'une énergie renouvelable ?

Avantages et freins



Réduction GES

Réduire les coûts de fonctionnement

Réduire sa dépendance au marché de l'énergie

Retombées fiscales pour la commune

Subventions



Technique

Disponibilité de la ressource

Administratif

Financier

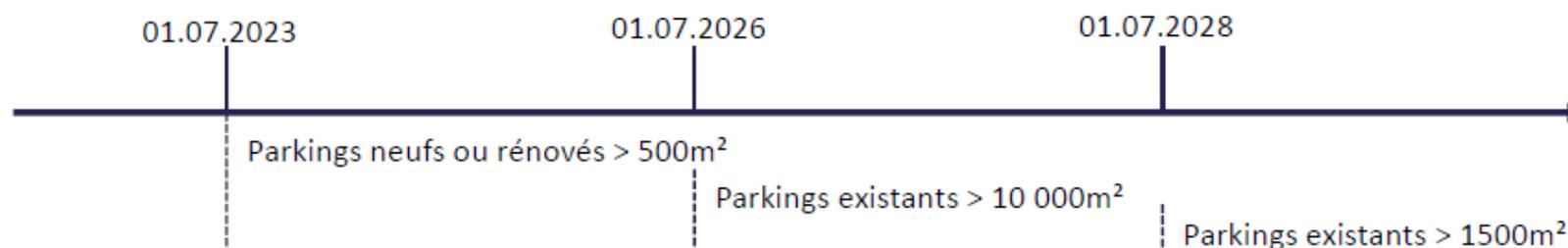
Acceptabilité

Loi APER

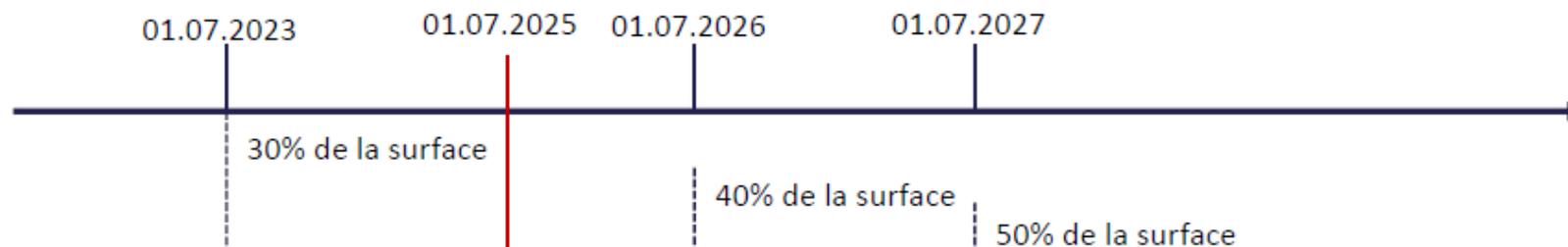
Photovoltaïque, ce qu'impose la loi



- **Ombrière** : 50% de la surface de parking à équiper



- **Toitures**



Bâtiments > 500m² d'emprise au sol à usage commercial, industriel, artisanal, d'entrepôt, hangars non ouvert au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale et au parkings couverts accessible au public.

Bâtiments > 500m² d'emprise au sol à usage de bureaux, aux hôpitaux, aux équipements sportifs, récréatifs et de loisirs, aux bâtiments ou parties de bâtiments scolaires et universitaires.

Loi APER

Qu'est ce qu'une zone d'accélération ?

- C'est une zone définie à l'initiative des communes
- La zone peut être située sur un terrain foncier vierge ou sur du patrimoine bâti privé ou public
- Elles doivent être définies en fonction des potentiels du territoire
- Elles doivent être définies pour TOUS les types d'énergies renouvelables :



Solaire



Éolien



Chaleur



Méthanisation

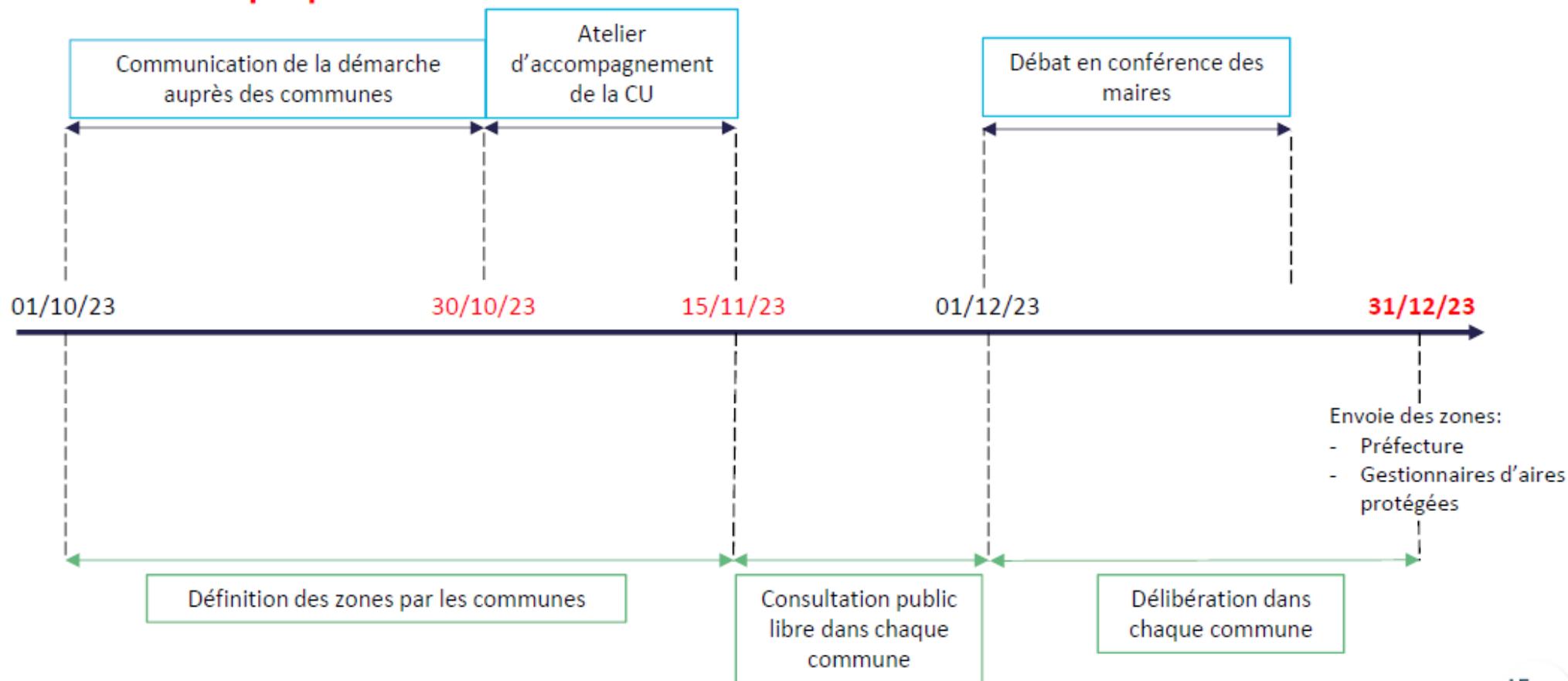
Loi APER

Pourquoi définir les zones d'accélération ?

- Temps d'instruction des dossiers réduits
- Avantage financier pour les porteurs de projets
- Possibilité de définir des zones de « non-accélération »
- Concrétiser la planification de la transition écologique et la mise en œuvre du PCAET et SDE
- Organiser et structurer le débat local en impliquant les citoyens
- Orienter le développement des EnR

Loi APER

Calendrier proposé



Qu'est ce qu'une énergie renouvelable ?

Avantages et freins



Réduction GES

Réduire les coûts de fonctionnement

Réduire sa dépendance au marché de l'énergie

Retombées fiscales pour la commune

Subventions



Technique

Disponibilité de la ressource

Administratif

Financier

Acceptabilité